

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Multiples vulnérabilités dans RSA enVision

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-162>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-162
Titre	Multiples vulnérabilités dans RSA enVision
Date de la première version	21 mars 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité ESA-2012-014
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

## 2 Systèmes affectés

– Versions antérieures à RSA enVision 4.1 Patch 4.

## 3 Résumé

De multiples vulnérabilités ont été corrigées dans *RSA enVision*. L'exploitation de ces vulnérabilités pouvait conduire à une prise de contrôle du serveur à distance.

## 4 Description

Les correctifs concernent cinq vulnérabilités :

- la présence d'identifiants inscrits en dur dans le code ;
- plusieurs « injections SQL » ;

- un parcours arbitraire des répertoires ;
- une restriction inappropriée lors de nombreuses tentatives de connexion ;
- plusieurs injections de code dites XSS.

## 5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## 6 Documentation

- Référence EMC ESA-2012-014 :  
<http://archives.neohapsis.com/archives/bugtraq/2012-03/att-0081/ESA-2012-014.txt>
- Référence CVE CVE-2012-0399 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-0399>
- Référence CVE CVE-2012-0400 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-0400>
- Référence CVE CVE-2012-0401 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-0401>
- Référence CVE CVE-2012-0402 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-0402>
- Référence CVE CVE-2012-0403 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-0403>

## Gestion détaillée du document

21 mars 2012 version initiale.